



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 05 septembre 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	17

Date de la convocation : 31 août 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 31 août 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le cinq septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du trente-et-un août deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame DECURE Mélanie

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Absents non-excusés :

Monsieur PELFRÈNE Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur DELAMARE Dominique a été nommé secrétaire de séance.

2023 / 060 – TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE AU 04 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2023/036, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer un avenant d'un an avec le prestataire du service de restauration scolaire.

Le nouvel avenant a donc été signé cet été et fait état d'une augmentation de 0,165 € par repas, soit 6% d'augmentation. Monsieur le Maire rappelle également que les deniers tarifs de la restauration scolaire ont été votés par délibération n° 2022/99 du 1^{er} décembre 2022 et sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif de chaque repas de 0,15 € (soit environ 4%) à compter du 04 septembre 2023 :

Objet	Tarif au 1 ^{er} janvier 2023	Proposition au 04 septembre 2023
Enfants Roumariois	3,75 €	3,90 €
Adultes	5,55 €	5,70 €
Enfants hors commune	4,65 €	4,80 €
Participation P.A.I.	1,00 €	1,00 €
Pénalité repas non-réservé	1,00 €	1,00 €

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, VOTE les nouveaux tarifs de la restauration scolaire, tels que proposés, au 04 septembre 2023.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Jean-Paul COUILLER

Date d'affichage de la présente délibération

Le 14 septembre 2023

